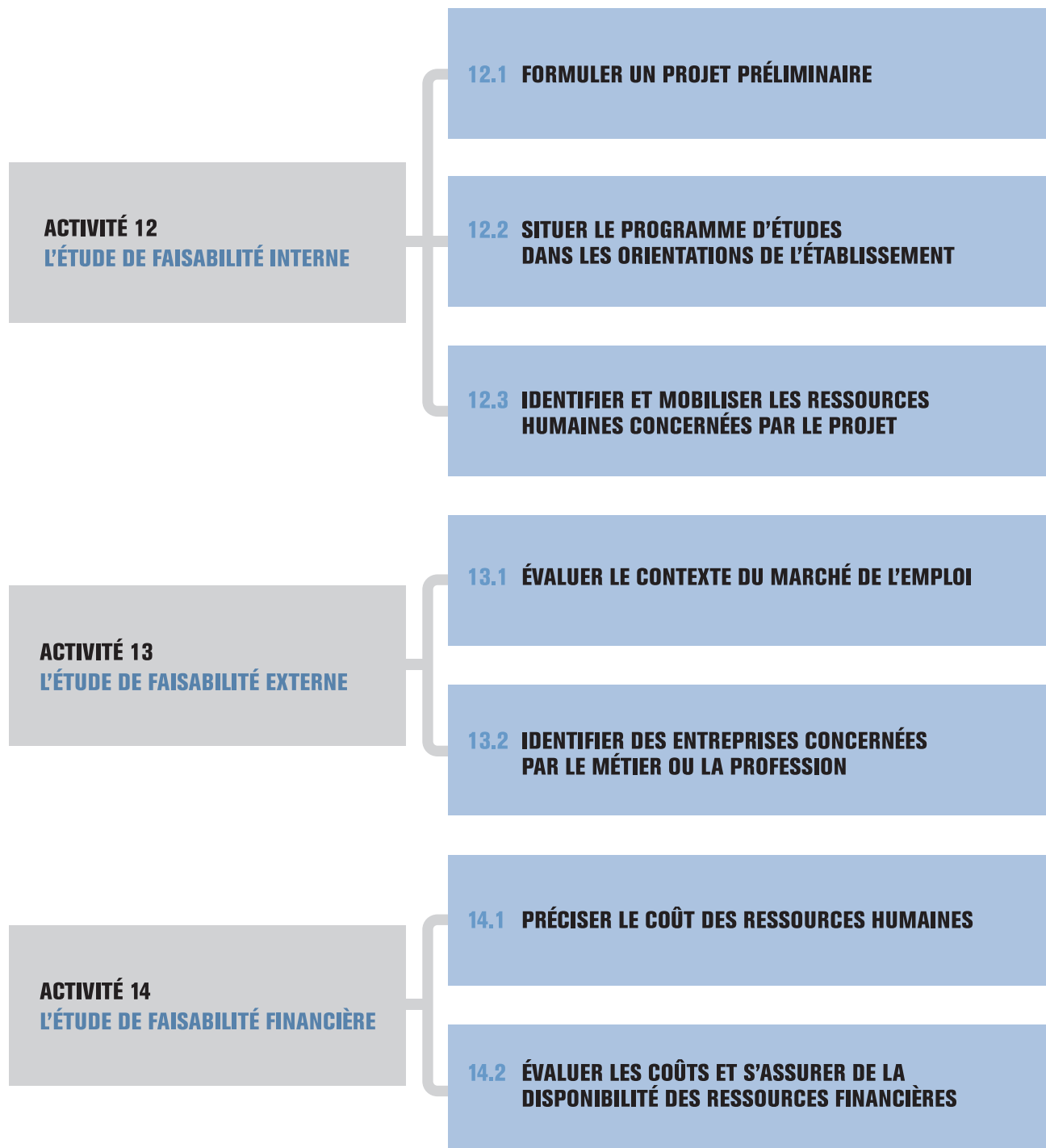


L'ADAPTATION D'UN PROGRAMME D'ÉTUDES EN ALTERNANCE

(ÉTUDE DE FAISABILITÉ)

ÉTAPE
3



La décision d'adapter un programme en alternance travail-études repose sur une analyse approfondie de la pertinence, des possibilités et des exigences de la réalisation du projet. Cette réflexion essentielle guide la décision de s'engager, ou non, dans cette voie pour chaque programme d'études ciblé.

Le cheminement conduisant à la prise de décision comprend quatre grandes étapes d'analyse, soit une étude de faisabilité des éléments internes liés aux caractéristiques du programme d'études lui-même, une étude de faisabilité des éléments externes ouvrant davantage sur les réalités régionales à l'égard du secteur de formation, une étude de faisabilité financière permettant de mesurer les coûts liés au projet et enfin, la dernière mise au point du projet, qui comprend la consolidation des partenariats et la mise à jour des conditions de mise en œuvre du projet.

ACTIVITÉ 12

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ INTERNE

Les résultats des actions menées lors de l'analyse de faisabilité interne renseignent sur la pertinence de la formule d'alternance travail-études pour le programme ciblé de même que sur le contexte d'application des fonctions de travail visées. Ils apportent également un éclairage sur les coûts prévisibles de la mise en œuvre du projet d'alternance travail-études.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.1

FORMULER UN PROJET PRÉLIMINAIRE.

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ÉLABORE UN PROJET PRÉLIMINAIRE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES POUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES CIBLÉ AFIN D'EN VALIDER LA PERTINENCE ET LA FAISABILITÉ PÉDAGOGIQUES ET ORGANISATIONNELLES.

L'ÉLABORATION DU PROJET PRÉLIMINAIRE COMPORTE SIX ÉTAPES :

- l'appropriation des conditions générales d'exercice de la fonction de travail;
- le recensement des tâches et des opérations pouvant être réalisées en milieu de travail;
- l'établissement de la correspondance entre ces tâches, ces opérations et les compétences visées par le programme d'études;
- le regroupement de l'ensemble de la formation en phases d'alternance;
- l'établissement d'un calendrier d'alternance travail-études;
- l'élaboration des grilles d'évaluation.

Lorsque le projet comprend à la fois des séquences de développement et de mise en œuvre de compétences, elles sont organisées de façon distincte et développées selon leur modèle d'élaboration respectif.

De plus, tout projet préliminaire doit préciser si les séquences en milieu de travail sont rémunérées et inclure une projection du nombre d'élèves susceptibles de participer au projet au cours des prochaines années.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.2

SITUER LE PROGRAMME D'ÉTUDES DANS LES ORIENTATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT.

LA PERTINENCE DE RETENIR UN PROGRAMME D'ÉTUDES POUR L'ADAPTER À LA FORMULE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES DÉPEND DE LA NATURE MÊME DU PROGRAMME VISÉ ET DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT.

L'analyse du programme d'études doit permettre d'y insérer des séquences en milieu de travail en alternance avec des séquences en milieu scolaire.

D'autre part, l'établissement d'enseignement, après avoir mis à jour son plan de développement interne, établit, à partir de la liste des programmes d'études qu'il offre, la liste de ceux qui sont le plus en relation avec les secteurs de formation retenus dans son plan d'action au regard du développement de son offre de services.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 12.3

IDENTIFIER ET MOBILISER LES RESSOURCES HUMAINES CONCERNÉES PAR LE PROJET.

L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT S'ASSURE DE POSSÉDER LES RESSOURCES HUMAINES AINSI QUE L'EXPERTISE QUE REQUIERT LE PROJET. AU BESOIN, IL DEVRA ENTREPRENDRE DES ACTIONS VISANT À MOBILISER LES ÉQUIPES TOUCHÉES PAR LES PROGRAMMES D'ÉTUDES RETENUS.

Dans un premier temps, il importe de vérifier si l'établissement dispose des ressources humaines requises par le projet ou de réunir, si besoin est, l'expertise nécessaire.

Il peut aussi s'avérer nécessaire d'employer une stratégie d'information et de consultation auprès de son personnel afin de vérifier son intérêt et de susciter son adhésion et sa collaboration à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

ACTIVITÉ 13

L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ EXTERNE

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 13.1

ÉVALUER LE CONTEXTE DU MARCHÉ DE L'EMPLOI.

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ÉTABLIT UN PORTRAIT DES DIVERS FACTEURS RELATIFS AU CONTEXTE DANS LEQUEL S'EXERCE LA PROFESSION OU LE MÉTIER VISÉ PAR LE PROGRAMME D'ÉTUDES RETENU À L'ÉTAPE PRÉCÉDENTE.

Cette étape permet d'établir la pertinence de retenir un programme d'études au regard de la vitalité des secteurs d'activité économique qu'il touche, du contexte du marché de l'emploi sur les plans local, régional et parfois même national, notamment en ce qui concerne les taux de placement actuels et prévisibles des secteurs touchés et les taux de roulement du personnel.

L'établissement scolaire recueille également des renseignements de nature économique, à l'intérieur du territoire géographique qu'il dessert, relativement au secteur d'activité du programme d'études qu'il compte offrir en alternance travail-études.

À cet égard, les informations pertinentes relatives à la prise de décision d'offrir, ou non, le programme d'études sous cette forme portent notamment sur :

- la situation du secteur : stabilité, croissance ou déclin;
- le bassin d'entreprises dans le secteur;
- les divers champs de spécialisation relatifs au secteur;
- l'évolution technologique du secteur;
- les transformations de la nature des fonctions de travail;
- la formation du personnel actif dans le domaine;
- les besoins de formation dans le secteur;
- la courbe démographique des emplois du secteur et le besoin de relève;
- les possibilités d'embauche;
- les conditions de travail.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 13.2**IDENTIFIER DES ENTREPRISES CONCERNÉES PAR LE MÉTIER OU LA PROFESSION.****L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FAIT LE RECENSEMENT DES ENTREPRISES POUVANT ÊTRE TOUCHÉES PAR LES SECTEURS D'ACTIVITÉ RETENUS.**

L'établissement scolaire établit la liste des types d'entreprises qui sont implantées sur le territoire en rapport avec les secteurs visés. Elle produit, pour chacune d'elles, un profil général, en utilisant le canevas conçu à cet effet (voir : activité 7, énoncé opérationnel 7.1) et vérifie notamment l'existence des techniques de pointe à mettre à la disposition des élèves lors des séjours en milieu de travail.

ACTIVITÉ 14**L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ FINANCIÈRE**

La précision des coûts spécifiques du projet vise à déterminer l'ensemble des coûts relatifs à l'adaptation et à l'application en alternance travail-études de chaque programme d'études ciblé. Parmi ces coûts, l'on doit comptabiliser ceux des activités propres au nouveau projet d'alternance, sans oublier ceux de l'élargissement de certaines fonctions ou responsabilités telles que la coordination et le soutien pédagogique, technique et administratif.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 14.1**PRÉCISER LES COÛTS DES RESSOURCES HUMAINES.****L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT IDENTIFIE LES PERSONNES REQUISES À LA RÉALISATION DES PROJETS D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES ET EN ÉTABLIT LES COÛTS AFFÉRENTS.**

L'établissement d'enseignement précise les fonctions de chacune de ces personnes en se basant sur le cadre général de l'alternance travail-études et les processus organisationnels définis à cet égard. Il tient notamment compte des aspects spécifiques du projet d'alternance, comme :

- la durée du projet et le nombre de séquences en entreprise;
- l'intention pédagogique des séquences en entreprise;
- les activités de développement du partenariat de formation;
- la production de l'instrumentation pédagogique et organisationnelle;
- le soutien au personnel de l'établissement scolaire et aux entreprises;
- le nombre de cohortes ou d'élèves touchés par le projet.

ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 14.2
ÉVALUER LES COÛTS ET S'ASSURER DE LA DISPONIBILITÉ
DES RESSOURCES FINANCIÈRES REQUISES.

**L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ENCHÂSSE, DANS SA PRÉVISION BUDGÉTAIRE,
LES DÉPENSES RELATIVES AUX OPÉRATIONS D'ADAPTATION DU PROGRAMME D'ÉTUDES
ET D'APPRÉCIATION DU PROJET D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES.**

Les dépenses relatives à l'adaptation du programme d'études sont non récurrentes. Par contre, celles relatives à son application doivent être planifiées pour la durée totale du projet.

Les coûts peuvent toucher plusieurs services de l'établissement d'enseignement. Le canevas élaboré à cet égard dans le cadre de la détermination des processus administratifs (activité 11) en propose une liste assez exhaustive. Globalement, outre les frais généraux et les frais administratifs, il faut prévoir les coûts des ressources matérielles requises.

L'établissement d'enseignement doit aussi assurer la disponibilité des ressources financières nécessaires pour toute la durée du projet, avant même de le démarrer.

LA PRISE DE DÉCISION

ÉTAPE
3A

Toute l'étude de faisabilité conduit les responsables du projet à le lancer ou à interrompre les travaux s'il apparaît que sa mise en œuvre soulèverait des obstacles insurmontables.

Le processus peut être interrompu à tout moment si de tels obstacles apparaissent.

À l'inverse, si la décision est favorable, l'établissement doit être en mesure de mettre en place les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la réalisation et à la réussite du projet d'alternance travail-études ainsi conçu.

L'adhésion des autorités supérieures de l'établissement scolaire aux projets d'alternance travail-études et leur engagement à cet égard constituent des aspects importants pour leur réussite.